

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 avril 2022 à 19 H

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à 19 H, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX CALLAC MM AURENSAN LETELLIER CHANUT BARATAULT BARNADAS LAGARDE GARCIA GARROS DARBAS

Mme TOUJA arrive à 19h10 (avait donné procuration à MME SARNIGUET en cas d'arrivée tardive)

Etait absente et excusée : Mme DALY ayant donné procuration à M. BARNADAS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour

Mme TOUJA arrive à 19h10

ORDRE DU JOUR :

PLUI :

- **Présentation par le cabinet Métropolis**
 - **Retrait délibération 2022-03-02/1 du 2 mars 2022**
 - **Vote du PLUI**
- Vote du budget primitif 2022 commune**

Madame Chantal SARNIGUET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Mme CAZAUX Julie, nouvelle secrétaire au secrétariat de mairie à partir du 19 avril prochain et demande à chaque membre du conseil de se présenter à elle.

Monsieur le Maire indique que la séance sera filmée

PLUI :
Présentation par le Cabinet Métropolis
Retrait délibération 2022-3-02/1 du 2 mars 2022
Vote du PLUI

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pierre DUPUY du Cabinet Métropolis qui rappelle avoir exposé les lignes du PLUI lors d'une précédente réunion. Il en explique l'évolution. Les membres du Conseil Municipal l'interrogent sur des points précis auxquels il répond. Monsieur DUPUY quitte la séance.

Monsieur le Maire demande de voter le retrait de la délibération 2022-03-02/1 du 2 mars 2022.

Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX TOUJA CALLAC MM DARBAS LETELLIER CHANUT GARROS votent pour le retrait. MM BARNADAS AURENSAN LAGARDE GARCIA et BARATAULT votent contre.

Le vote du PLUI se fera en séance du 25 avril prochain.

Vote budget primitif 2022 Commune

Monsieur le Maire repropose le Budget Primitif Commune 2022 au vote et donne la parole à ses adjoints qui argumentent les différentes opérations prévues en investissement.

MME CALLAC Marie-Pierre : opération 133 Piscine. Elle expose les remarques des parents quant au sol brûlant et la peinture blanche des murs éblouissante. Pour pallier ces désagréments, un projet de plancher bois, la mise en place d'une tonnelle bois avec toit en canisse, le bas des murs recouvert de bois et la partie supérieure peinte dans une couleur autre que blanche afin de limiter la luminosité. Un système solaire pour chauffer l'eau permettrait l'utilisation de la piscine en juin et septembre dans de meilleures conditions.

MME SARNIGUET : opération 105 achat matériel et mobilier. Elle informe du souhait de l'USA de posséder un panneau lumineux pour l'indication des résultats. M. Grégory GARCIA, membre de cette association, affirme qu'aucune demande de ce genre n'a été formulée par le bureau de l'USA. Le remplacement des petits buts est prévu, ils ne sont plus aux normes. Elle évoque les besoins des agents municipaux de différents matériels, à savoir servante avec outils, marteau piqueur, autolaveuse Karcher, petits outillages, petite tondeuse. La création d'une aire de jeux aux HLM comprenant

1 portique balançoire

1 tourniquet

1 balançoire grenouille

M. GARROS : opération 106 Bâtiments Communaux. La toiture de la poste sera refaite à l'identique en tuile canal.

M. DARBAS : opération 134 Maison Bleue. Il semblerait opportun de procéder aux raccordements eau, électricité et assainissement.

MME SARNIGUET : opération 156 Bourg Centre Entrées de Ville. Aménagements dans la suite logique de ce qui avait déjà été entamé

M. le Maire : opération 159 – fonds de concours. Depuis de nombreuses années, les petites rues sont dans un triste état et méritent une réfection qui serait la bienvenue auprès des aignonais.

: opération 161 Accessibilité 6^{ème} tranche Arènes Dojo et Gendarmerie, dernière tranche d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'ap) déposé en 2015.

Les débats s'ensuivent.

M. BARNADAS demande à Monsieur le Maire un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal vote avec 8 voix contre et 7 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure cinquante sept minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 avril 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 avril 2022

Le Maire,
Gérard PÉRÈS